

[**comment inscrire son enfant à l’école?**](http://ecole-maternelle-perdtemps.blog.ac-lyon.fr/?p=78)

L’inscription d’un enfant à l’école se fait en mairie de Gex, grâce au formulaire d’inscription téléchargeable sur le site de la ville de Gex avec le lien suivant :

<http://www.gex.fr/composants/uploads/2012/04/Fiche-dinscription-scolaire-2017-2018-PDF.pdf>

Une fois ce document signé par la mairie, il faut prendre rendez-vous à l’école pour finaliser l’admission, en contactant la directrice de préférence par mail :

[ce.0010128j@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010128j@ac-lyon.fr)

Pour l’admission à l’école, il faut prévoir :

La fiche d’inscription de la mairie

Les photocopies du livret de famille (page des parents et de l’enfant)

La photocopie du carnet de santé (page du DTP)

Le cas échéant : une copie du jugement indiquant lequel des deux parents a la garde de l’enfant.

Un certificat médical si l’enfant présente un problème de santé nécessitant une prise de médicament ou une attention particulière pendant les temps de scolarisation.

L’admission est possible dès lors que l’enfant est propre.

Cette inscription est valable pour les trois années d’école maternelle.

Une nouvelle inscription sera nécessaire pour entrer à l’école élémentaire.